

CONTRIBUTION D'ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD)

Examen du rapport périodique de Cuba – 117^e session (avril 2026)

Organisation : Globalize Solidarity, asbl

Date : 21 mars 2026

Statut de publication : Publiable sur le site web du Comité

Langue : Français

I. Introduction

L'organisation Globalize Solidarity, active sur la question de la lutte contre le racisme et les discriminations raciales à l'échelle internationale, soumet la présente contribution dans le cadre de l'examen par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) du rapport périodique de Cuba (CERD/C/CUB/22-26).

Notre organisation salue l'engagement historique de Cuba dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. La présente contribution vise à :

1. Reconnaître les avancées législatives, institutionnelles, éducatives et culturelles accomplies par Cuba en matière de lutte contre le racisme ;
2. Souligner les défis persistants liés à l'héritage historique de l'esclavage et aux préjugés structurels ancrés dans l'inconscient collectif ;
3. Mettre en lumière l'impact du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis sur la pleine réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, pour les populations historiquement marginalisées ;
4. Appuyer les recommandations constructives pour renforcer encore l'action de Cuba dans ce domaine.

II. Contexte historique : héritage colonial et transformation

2.1. De l'esclavage à la Révolution : rupture historique

Cuba a été l'un des derniers territoires au monde à abolir l'esclavage (1886), après plus de trois siècles et demi de commerce transatlantique d'esclaves venus d'Afrique (1511-1886). Cette histoire a laissé des traces profondes dans les structures sociales, les représentations collectives et les dynamiques culturelles.

L'organisation reconnaît que Cuba a fait le choix politique, dès 1959, de rompre radicalement avec cet héritage en proclamant l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction de couleur de peau, d'origine ethnique ou de toute autre caractéristique personnelle. « *Depuis la Révolution cubaine en 1959, tous les habitants ont les mêmes droits. Le racisme est un crime et il y a la volonté politique de l'éradiquer.* »

2.2. Cadre constitutionnel et législatif renforcé

Nous saluons les réformes législatives majeures adoptées par Cuba depuis 2019, notamment :

- **La Constitution de 2019**, qui consacre à l'article 42 l'égalité de toutes les personnes devant la loi et interdit toute discrimination fondée sur l'origine ethnique, la couleur de peau ou toute autre circonstance portant atteinte à la dignité humaine ;
- **Le Code pénal (loi n° 151 de 2022)**, qui érige en infraction l'atteinte au droit à l'égalité (article 388) et prévoit des peines aggravées lorsque les infractions sont commises pour des motifs discriminatoires ;
- **Le Code de la famille (loi n° 156 de 2022)**, qui interdit la discrimination dans la sphère familiale et prévoit des mesures de protection pour les victimes ;
- **Le Code du travail (loi n° 116 de 2013 et décret n° 96 de 2023)**, qui garantit l'égalité d'accès à l'emploi et interdit le harcèlement discriminatoire.

Ces textes témoignent d'une volonté politique claire de traduire dans le droit interne les engagements internationaux de Cuba au titre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

III. Mesures structurelles et politiques publiques antiracistes

3.1. Le Programme national « Color Cubano » : une approche intégrée

L'adoption en novembre 2019 du Programme national de lutte contre le racisme et la discrimination raciale « Color Cubano » constitue une avancée majeure. Ce programme, doté d'une Commission nationale placée sous la supervision directe de la Présidence de la République et composée de 19 organisations de la société civile, repose sur :

- Une approche territoriale et sectorielle coordonnée ;
- 11 sous-programmes couvrant l'éducation, la santé, l'emploi, le logement, la culture et la participation politique ;
- Des indicateurs de suivi et des objectifs échelonnés jusqu'en 2030 ;
- Une méthodologie fondée sur l'auto-identification pour la collecte de données démographiques.

Notre organisation encourage la poursuite de la mise en œuvre effective de ce programme, notamment au niveau municipal, et la participation accrue des organisations de la société civile à son évaluation.

3.2. Accès universel aux droits sociaux : un levier d'égalité réelle

Les populations noires et métisses, historiquement marginalisées, ont été parmi les premières bénéficiaires des politiques publiques universelles mises en place depuis 1959 :

- **Éducation** : Taux d'alphabétisation de 99,8 % ; scolarisation gratuite et obligatoire ; programmes pédagogiques intégrant l'histoire africaine et la lutte contre les préjugés raciaux ;
- **Santé** : Système de santé publique gratuit et universel ; 8,5 médecins pour 1 000 habitants ; élimination de la transmission mère-enfant du VIH et de la syphilis (reconnue par l'OMS en 2015) ;

- **Logement et protection sociale** : Programmes ciblés pour les familles vulnérables, dont une part significative est composée de personnes noires et métisses.

Ces politiques structurelles ont contribué à réduire les inégalités socio-économiques liées à la couleur de peau, même si des disparités persistent.

3.3. Représentation politique et participation citoyenne

Les données communiquées par Cuba indiquent une progression significative de la représentation des personnes noires et métisses dans les instances de décision :

- 45,11 % des députés à l'Assemblée nationale du pouvoir populaire (élus en 2023) sont noirs ou métis ;
- Des mécanismes de consultation populaire, de révocabilité des mandats et de reddition de comptes renforcent la participation citoyenne.

Notre organisation salue ces avancées et encourage Cuba à poursuivre les efforts pour assurer une représentation équitable à tous les niveaux de l'administration publique, du secteur économique et des médias.

IV. Éducation, culture et lutte contre les préjugés : une approche multidimensionnelle

4.1. Formation et sensibilisation : du diagnostic à l'action

La lutte contre les idées racistes et les stéréotypes, hérités de siècles d'esclavage et de colonialisme, nécessite un travail éducatif de long terme. Cuba a engagé des actions pertinentes depuis le milieu des années 1990 :

- Établissement de diagnostics dans chaque province pour identifier les causes et facteurs de persistance des préjugés ;
- Formation des responsables municipaux et nationaux pour sensibiliser aux enjeux de la discrimination raciale ;
- Intégration de la question raciale dans les programmes scolaires et universitaires ;
- Formation des enseignants, magistrats, procureurs et forces de l'ordre à la non-discrimination.

4.2. Promotion de la diversité culturelle et déconstruction des stéréotypes

La politique culturelle cubaine reconnaît et valorise les racines africaines de l'identité nationale :

- Soutien aux institutions comme la Fondation Fernando Ortiz, la Fondation Nicolás Guillén, la Maison de l'Afrique et la Commission José Antonio Aponte de l'UNEAC (Union des Écrivains et Artistes de Cuba) ;
- Programmation d'événements commémorant la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars) et la Décennie des personnes d'ascendance africaine ;
- Encouragement à la production audiovisuelle et artistique mettant en valeur les acteurs et créateurs noirs et métis ;
- Publication d'œuvres de 50 auteurs africains jamais traduits en espagnol ;

- Valorisation de la figure du *cimarrón* (esclave en fuite) comme symbole de lutte pour la liberté.

4.3. Initiatives de la société civile : un écosystème dynamique

De nombreuses organisations de la société civile contribuent activement à la lutte antiraciste :

- Réseau *Red Barrial Afrodescendiente*, projet *Afrodiverso*, réseau *Articulación Afrofeminista Cubana*, projet *AfroAtenas* ;
- Chaire d'études Nelson Mandela, école itinérante des voix afroféministes ;
- Programme universitaire « Discrimination fondée sur la couleur de peau et diversité culturelle » de l'Université Enrique José Varona ;
- Organisation régulière d'*afroferias* pour promouvoir l'entrepreneuriat et la culture afro-descendante.

Notre organisation salue cette dynamique participative et encourage le renforcement des synergies entre acteurs institutionnels et associatifs.

V. Application de la loi et mécanismes de recours : entre sanction et éducation

5.1. Sanctions et dimension éducative

Cuba a renforcé son appareil légal avec une politique spécifique anti-discrimination. Les sanctions appliquées intègrent systématiquement une dimension éducative, avec des mesures alternatives lorsque cela est pertinent. Des protocoles d'action ont été établis pour permettre aux victimes de porter plainte à différents niveaux, avec une gradation jusqu'au Tribunal suprême si nécessaire.

5.2. Cas concrets illustrant l'application de la loi

Plusieurs affaires médiatisées témoignent de l'effectivité du dispositif :

- **Cas du taxi (2019)** : Un chauffeur ayant refusé de prendre une cliente noire a été dénoncé publiquement ; après enquête, il a dû payer une amende et sa licence a été temporairement suspendue. Le caractère éducatif de la sanction a été souligné.
- **Cas du déguisement KKK (Halloween)** : Des étudiants s'étant déguisés en membres du Ku Klux Klan ont reçu des sanctions; les adultes responsables de leur formation (direction d'école, parents) ont également été rappelés à leurs responsabilités.

Ces exemples illustrent une approche qui combine l'aspect juridique et de pédagogie sociale.

5.3. Défis persistants : encourager le recours des victimes

Comme dans de nombreux pays, Cuba fait face au défi d'encourager les victimes de discrimination à porter plainte. Les autorités publiques adoptent une posture proactive pour faciliter ces démarches, notamment par la sensibilisation et l'accompagnement juridique.

VI. Impact du blocus économique sur la lutte contre le racisme

6.1. Un obstacle structurel au développement inclusif

Notre organisation tient à souligner que le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba depuis plus de six décennies constitue un frein majeur à la pleine réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, y compris pour les populations historiquement vulnérables.

Selon les estimations officielles cubaines :

- Les préjudices cumulés du blocus dépassent 164 milliards de dollars à prix courants ;
- Entre avril 2018 et février 2024, les pertes s'élèvent à près de 29,8 milliards de dollars ;
- Ces ressources manquantes limitent la capacité de l'État à investir dans les politiques sociales, l'infrastructure et les programmes de lutte contre les inégalités.

6.2. L'inscription sur la liste des « États sponsors du terrorisme »

L'inscription unilatérale de Cuba sur la liste du Département d'État américain des pays « sponsors du terrorisme » aggrave les difficultés d'accès aux financements internationaux, aux technologies et aux partenariats de coopération. Cette mesure, dépourvue de fondement juridique international, porte préjudice à l'ensemble de la population cubaine et complique la mise en œuvre des politiques publiques, y compris celles visant à éradiquer la discrimination raciale.

VII. Défis contemporains et perspectives

7.1. Persistance des préjugés dans l'inconscient collectif

Comme le reconnaissent les autorités cubaines, « *on ne peut pas éliminer avec des lois des préjugés, que plusieurs siècles de domination coloniale ont profondément ancrés dans l'inconscient collectif* ». La lutte contre le racisme nécessite donc un travail de longue haleine sur les représentations, les symboles et les pratiques quotidiennes.

VIII. Recommandations

À l'attention du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, notre organisation formule les recommandations suivantes :

1. **Reconnaître les progrès accomplis** par Cuba en matière de cadre législatif, de politiques publiques, d'éducation et d'action culturelle dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale ;
2. **Encourager la poursuite de la mise en œuvre** du Programme « Color Cubano », notamment par :
 - Le renforcement des mécanismes de collecte de données désagrégées par couleur de peau, dans le respect du principe d'auto-identification ;
 - L'appui aux initiatives de la société civile et des communautés afro-descendantes ;
 - L'évaluation périodique de l'impact des mesures sur la réduction des inégalités structurelles ;
 - La poursuite du travail de déconstruction des stéréotypes dans les médias, l'éducation et la culture ;

3. **Prendre en compte l'impact du blocus économique** imposé par les États-Unis comme facteur limitant la pleine réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, y compris pour les populations historiquement marginalisées ;
 4. **Soutenir les efforts de décolonisation culturelle**, notamment par la valorisation des héritages africains dans les symboles officiels, les programmes éducatifs et les politiques patrimoniales ;
 5. **Appuyer la coopération internationale** de Cuba dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la culture, en tant que contribution à la lutte mondiale contre les inégalités et les discriminations ;
 6. **Inviter Cuba à partager son expérience** en matière de politiques publiques antiracistes combinant approche législative, éducative et culturelle, notamment dans le cadre des échanges Sud-Sud et Sud-Nord et des forums onusiens sur la Décennie des personnes d'ascendance africaine.
-

IX. Conclusion

La lutte contre le racisme et la discrimination raciale est un processus historique et structurel qui ne connaît pas d'aboutissement définitif. Cuba a fait le choix politique, depuis 1959, de placer l'égalité et la dignité humaine au cœur de son projet de société. Les avancées législatives, institutionnelles, éducatives et culturelles accomplies méritent d'être reconnues, tout comme les défis qui persistent. Cette vision inclusive et émancipatrice doit guider l'action collective contre le racisme, à Cuba comme ailleurs.

Notre organisation réaffirme son soutien à un dialogue constructif et respectueux de la souveraineté des États, fondé sur les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international des droits humains. Elle encourage le Comité à examiner le rapport de Cuba dans cet esprit, en tenant compte du contexte historique, politique et économique spécifique du pays.

Enfin, nous rappelons que la lutte contre le racisme ne peut être dissociée de la lutte contre les inégalités économiques, le néo-colonialisme et les mesures coercitives unilatérales.